



MINISTERE DE L'AGRICULTURE

OFFICE DE DEVELOPPEMENT RURAL DE
SELINGUE

République du Mali
Un Peuple – Un But – Une Foi

□ BP03 ☎Tel : 20-22-54-03/21-65-02-57 #Fax : 20-22-83-08 e.mail: odrs@afribone.net.ml

DECISION : N°09/ _____ /MA-DG-ODRS

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE PARITAIRE DE
GESTION DES TERRES ET DU FONDS D'ENTRETIEN DU PERIMETRE DE
MANINKOURA

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi n° 96-042/AN-RM du 07 Août 1996 portant création de l'Office de Développement Rural de Sélingué (O.D.R.S) ;

Vu le Décret n° 96-221/P-RM du 21 Août 1996 fixant l'Organisation et les Modalités de Fonctionnement de l'Office de Développement Rural de Sélingué (O.D.R.S) ;

Vu le Décret n° 03-0284/P-RM du 15 Juillet 2003 portant nomination du Directeur Général de l'O.D.R.S ;

Vu la Décision n° 001/DG/ODRS du 05 Janvier 2009 fixant l'organisation interne et les règles particulières de fonctionnement et d'administration de l'Office de Développement Rural de Sélingué (O.D.R.S) ;

Vu la Décision n° 09/...../MA-DG-ODRS du 20 Octobre 2009 portant création du Comité Paritaire de Gestion des Terres et du Fonds d'entretien du Périmètre de Maninkoura ;

Vu la Décision n° 09/...../MA-DG-ODRS du 20 Octobre 2009 fixant l'organisation et les modalités de Fonctionnement du Comité Paritaire de Gestion des Terres et du Fonds d'Entretien du Périmètre de Maninkoura;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité Paritaire de Gestion des Terres et du Fonds d'Entretien du Périmètre de Maninkoura, les agents de l'ODRS et les exploitants dont les noms suivent :

Agents de l'ODRS :

N°	PRENOMS	ET	NOMS	FONCTIONS
1.	Dramane		SANOGO	Directeur Général Adjoint
2.	Hamet		KEITA	Chef SGERH
3.	Amadou		SOUARE	Chef de Zone de Maninkoura
4.	Badji		SAVANE	Agent Comptable
5.	Siraman		BAGAYOKO	Chef DAIER
6.	Ousmana		SEYDOU	Chargé PGEIER/Zone de Maninkoura
7.	Mamadou		DIAKITE	Chef DAHRC
8.	Adama		DIABATE	Chef SAOP

Exploitants :**A. Chefs de Secteurs :**

N°	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1.	Siaka KEITA/Secteur1/Kotouba1	Siaka SIDIBE/Secteur1/Kotouba1
2.	Lamine KEITA/Secteur2/Maninkoura	Solomane SANOGO/Secteur2/Maninkoura
3.	Dramane KEITA/Secteur3/Figuirakoro	Salif KEITA/Secteur3/Figuirakoro
4.	Modibo KEITA/Secteur4/Ballacoungo	Dégué Mory CAMARA/Secteur4/Kouré

B. Présidents des Sociétés Coopératives :

N°	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1.	Taoulé KEITA/Fadjiguila-Maninkoura	Salif SANOGO/Fadjiguila-Maninkoura
2.	Moriba Alphonse KEITA/Sansado-Maninkoura	Naman KEITA/Maninkoura
3.	Fadjan KEITA/Siguïda Djigui-Figuirakoro	Dédé Fanta Taoulé KEITA/Figuirakoro
4.	Dama Sinè KEITA/Benkadi-Sirakoro	Lassana KEITA/Siranikélé

Article 2 : Les intéressés bénéficieront à ce titre des avantages prévus par la réglementation en vigueur (notamment la Décision n° 09/...../MA-DG-ODRS du 20 Octobre 2009 fixant l'organisation et les modalités de Fonctionnement dudit Comité).

Article 3 : La présente décision qui prendra effet à partir de sa date de signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera ./.

Ampliations :

- Original.....01
- MA-CAB01
- MA-DAF01
- D.G.01
- D.G.A.01
- Départ.05
- Cellules 02
- Projets02
- Zones03
- BAC.....01
- Antenne ODRS01
- Préfets04
- Maires 19
- Intéressés.....16
- Chrono.....01/59

Sélingué, le2009

Le Directeur Général

Ibrahima SIBY